



**Pactole.** Nos anciens Présidents ne sont pas à plaindre question retraite. En cumulant leurs différents régimes spéciaux, Jacques Chirac et VGE touchent aux alentours de 30 000 euros bruts par mois.

## Le bon plan retraite des papys de la République

**C'**est l'article 19 de la loi du 3 avril 1955 qui fixe le montant de la dotation des anciens Présidents.

Selon ce texte, les retraités de l'Elysée reçoivent un traitement égal à celui d'un conseiller d'Etat. Comme le souligne le député René Dosière, il ne s'agit pas d'un régime de retraite à proprement parler puisque la dotation est la même « *quelle que soit la durée du*

*séjour à l'Elysée et l'âge du bénéficiaire* ». Tout ancien Président en bénéficie à partir de ses 60 ans (Nicolas Sarkozy la touchera en 2015). L'indemnité est fixe (5 250 € bruts par mois), quelle que soit la durée de séjour à l'Elysée, et ne correspond pas, comme pour la majorité des retraités, à un montant de cotisation.

Pour fixer les avantages matériels des anciens Présidents, il aura fallu attendre une lettre valant décision (malgré sa non parution au Journal officiel) du 8 janvier 1985. Ce document fut demandé par François Mitterrand, rédigé par Michel Charasse et signé par le Premier ministre Laurent Fabius. Il dresse la liste des faveurs accordées aux anciens Présidents. Soit un appartement de fonction, meublé et équipé, avec deux personnels de service, deux policiers assurant la protection rapprochée, une sécurité particulière pour le domicile privé, une voiture de fonction à titre permanent avec deux chauffeurs, sept collaborateurs permanents pour le secrétariat (un chef de cabinet, deux assistants, un fonctionnaire des



Vue du 3, quai Voltaire en bord de Seine. L'appartement de la famille de l'ex-Premier ministre libanais Hariri, prêté « à titre très provisoire » en 2007 au couple Chirac fait 396m<sup>2</sup>.



PHOTOS : D. R.

archives nationales, trois secrétaires-dactylos). Les dépenses de personnel sont supportées par les ministères d'où sont issus ces collaborateurs (choisis librement par l'ancien Président). Ces hautes personnalités politiques ont-elles besoin d'être ainsi entretenues, qui plus est quand on sait que leurs relations subviennent déjà à leurs besoins comme c'est le cas du couple Chirac qui habite un appartement parisien de 396 m<sup>2</sup>, prêté par la famille libanaise Hariri.

### Les Présidents cumulent différents régimes spéciaux de retraite

Le traitement réservé à la résidence secondaire n'est mentionné nulle part. Pourtant, le château de Bity (Corrèze), propriété des Chirac, est sous la protection de six gendarmes mobiles (durant les douze années de présence de Chirac à l'Élysée, ils étaient 31...) et ils sont quinze à garder le château des Giscard, à Authon (Loir-et-Cher), selon un rapport publié en 2009 par la commission de la Défense de l'Assemblée nationale.

Le gros hic concernant la retraite des anciens Présidents est qu'ils peuvent cumuler leurs différents régimes spéciaux d'élu... Comme le précise l'association Sauvegarde Retraites, « non seulement ces régimes ne sont pas

*Les retraités Giscard, 87 ans, et Chirac, 80 ans, peuvent remercier les contribuables.*

### La vie de château

*Le château XVII<sup>e</sup> des Chirac, à Bity (photo de gauche), et le castel XVIII<sup>e</sup> des Giscard, à Authon (droite), sont gardés jour et nuit par la maréchaussée.*

réformés mais ils sont empilés ». Et le total additionné des pensions n'est pas plafonné... Toujours selon cette association, Jacques Chirac reçoit chaque mois environ 31 000 € bruts. En effet, en plus de sa retraite d'ancien Président (5 250 €), il touche chaque mois sa retraite de député (5 031 €), de maire de Paris et conseiller général (5 000 €) ainsi que de magistrat à la Cour des comptes (3 500 €). A ce stade, on arrive à une retraite de 18 800 €. Et comme les anciens présidents sont encore membres de droit du Conseil constitutionnel, Jacques Chirac reçoit en sus 12 000 €. L'assiduité des anciens Présidents n'étant pas régulière, « ils reçoivent moins en cas d'absences » précise René Dosière. A tout cela vient s'ajouter une prime de « sujétion spéciale » versée pour « compenser les contraintes subies dans l'exercice de ses fonctions ».

Le montant de ce bonus n'est pas connu. Une pension de réversion est également prévue en cas de décès de l'ancien Président.

Le conjoint survivant a droit à la moitié du montant de la retraite présidentielle, selon le site *Retraite.net*. René Dosière a fait ses calculs : chaque ancien Président nous coûte la bagatelle d'1,5 M€ par an. Une dépense pas vraiment à la hauteur du service rendu...

PIERRE BERGERAULT ■

